Publié le 11 juillet 2012

Avenir des ports : la Sagemor mise sur la concertation

Une démarche participative ambitieuse a été lancée en janvier par la Sagemor. Une enquête et des réunions avec les usagers et les professionnels ont permis de dégager des axes de travail pour préparer les ports de demain. Les contrats d'emplacement et les informations numériques sont sur la sellette.

« Les ports ne sont plus extensibles », explique Arnauld Devys, directeur stratégie et développement de la Sagemor, Sem créée par le département pour gérer les ports de plaisance du Morbihan, soit une douzaine de 300 à 1 400 places. « Des solutions techniques sont possibles à terre, mais atteignent vite leurs limites ». Pour la Sem départementale, les solutions innovantes passent par l'amélioration de la gestion des emplacements. La démarche participative, qui a débuté en janvier 2012 et fait suite à un travail de contact et de mise en réseau développé par la Sagemor depuis plus de deux décennies, vise à apporter des réponses concrètes.

L'enquête lancée en janvier dernier sur le site internet de la Sem, auprès des clients des 12 ports bretons, a permis de récolter de précieuses informations. Le taux de participation a été conséquent avec pas moins de 20 % de réponse[1]. Avec « un taux de satisfaction élevé et des propositions constructives », les données collectées servent aujourd'hui de base de travail. Six thématiques étaient concernées : les services portuaires, les contrats d'emplacement, les nouvelles technologies, la sécurité, l'environnement, le territoire et les partenaires du port. Près d'une centaine de personnes, représentant les usagers et les professionnels des différents ports, ont parallèlement été rencontrées par la Sagemor de janvier à février pour échanger sur ces thématiques. Les résultats globaux ont été présentés en réunion publique à Vannes, le 31 mars.

Un travail en réseau

« Deux axes clés se sont dégagés, sur lesquels ont été créés des groupes de travail : la simplification des contrats d'emplacement, et une information numérique à mieux adapter aux besoins des usagers, en améliorant le contenu », commente Arnauld Devys. Après la mise en ligne en mai d'un forum sur le site internet de la Sagemor, les groupes de travail ont planché sur les dossiers, en concertation avec les usagers, les présidents d'associations d'usagers et les professionnels du nautisme et du tourisme.

La réduction du nombre de contrats et la simplification du contenu « pour une meilleure gestion des emplacements » est sans doute l'un des challenges les plus importants qu'ait jamais dû relever la Sagemor. « Trois principes forts ont été fixés en lien avec nos usagers, explique Arnauld Devys. Ils guident la construction du nouveau contrat qui sera présenté aux conseils portuaires en octobre 2012, pour une mise en application dès janvier 2013 ». La notion de garantie d'usage d'emplacement sera intiment liée à la disparition de la notion

de place fixe (ou emplacement propriétaire). Les différentes positions du bateau, à flot, à terre ou en croisière, « devront être gérées de manière très dynamique ». La différence de tarification qui serait appliquée « valorisera les bateaux qui acceptent une gestion dynamique ». Un nouveau mode de gestion pourrait ainsi se mettre en place, inaugurant les ports de demain.

---

[1] soit 1 200 réponses